

# **Projet de l'accueil de l'I.T.C.F. du Val d'Escaut d'Antoing**

Adresse : Place Bara, 10

7640 Antoing

## **Objectifs du service d'accueil extrascolaire dans l'école :**

- Proposer à tous les parents dont les enfants fréquentent l'école maternelle et primaire un accueil de qualité avant et après les heures de cours ;
- Assurer un accueil adapté qui prend en compte la multiplicité des besoins des enfants par du personnel qualifié ;
- Organiser des activités diversifiées en fonction des souhaits des parents et des enfants mais également en fonction de l'infrastructure de l'école et bien entendu de l'âge des enfants ;
- Etre un relais entre parents, enfants, enseignants et direction à travers l'accueillante.

## **Pouvoir organisateur :**

L'accueil est organisé par l'Administration communale d'Antoing, sous la responsabilité de Mr Jean-Pierre Renaud compétent pour la matière Enseignement et de Mme Viviane Delépine, Echevine de la Jeunesse.

Adresse de l'Administration communale : Place Bara, 19 – 7640 ANTOING

Tél : 069 44 69 01 – Fax : 069 44 45 72

## **Horaire de l'accueil :**

Le matin : dès 7h00 et jusque 8h20

Le soir : de 15h30 à 18h00

Le mercredi : de 12h15 à 13h30. Les enfants sont ensuite accompagnés vers l'accueil centralisé (jusque 18h).

## **Personnes de contact :**

La directrice : Mme D. Servais

L'accueillante de l'école : Mme V. Van Den Bulcke

Tél : 069 45 29 90

La coordinatrice de l'accueil centralisé : Laurie Wattiez

Tél : 069 76 99 20

Email : laurie\_wattiez@live.fr

La secrétaire : Vanessa Farvacque

Tél : 069 66 11 24

Le coordinateur Accueil Temps libre : Yannick Bataille : tél : 069 66 11 24

### **Règlement d'ordre intérieur :**

Les renseignements concernant les formalités, les horaires, les règles de vie à respecter figurent dans le *règlement* d'ordre intérieur.

**« Le milieu d'accueil favorise le développement de la vie en société dans une perspective de solidarité et de coopération. »**

### **L'accueil de la garderie**

L'accueil est animé comme un temps de loisirs et de détente. Pour autant celui-ci se doit d'être mis à profit pour l'ouvrir l'enfant à son environnement et l'aider à s'y épanouir dans ce moment de transition entre l'école et le foyer familial.

Aussi l'enfant est invité à des activités pendant lesquelles peuvent se succéder des temps de jeux libres à des activités (ré)créatives (bricolage, lecture, jeux collectifs...) plus dirigés. Un enfant ayant parfois besoin de temps mort pour rêver et se détendre, il peut, s'il le souhaite, ne rien faire. Ceci bien entendu s'il ne dérange pas ses petits camarades.

### **L'accueil du matin :**

Il débute à 7h00 jusque 8h20, s'organise dans le petit réfectoire de l'école et s'adapte en fonction de l'heure d'arrivée et des besoins des enfants : activités reposantes, libres afin de respecter le rythme de chacun, possibilité de prendre le petit déjeuner...

### **L'accueil du soir :**

#### **Pour la section primaire :**

Tous les enfants se rendent à l'étude dirigée de 15h30 à 16h30 afin de réaliser leurs devoirs et leurs leçons ; à partir de 16h30, et pourvu que leur travail soit terminé, ils peuvent s'occuper librement : jeux de société ( jeux de mimes, « Qui est-ce ? », légos...), jeux dans la cour( balles, raquettes, quilles échasses... ),bricolage (marqueurs, crayons, pastels...) ou participer à des activités organisées par l'accueillante.

#### **Pour la section maternelle :**

Dès 15h30, si le temps est clément, les petits peuvent jouer dans la cour (toboggan, ballon, jeu de quilles...), ensuite, ils se rendent au réfectoire pour jouer calmement (jeux de construction, puzzles, dînette, livres, matériel de dessin et de coloriage...) ou participer à des activités organisées par l'accueillante.

### **L'accueil du mercredi midi :**

Il est organisé de 12h15 à 13h30.

L'enfant a la possibilité de consommer son pique-nique dans le calme en attendant l'arrivée de ses parents ou le départ pour l'accueil centralisé du mercredi, de commencer son travail scolaire ou de jouer librement avec les différents jeux mis à sa disposition.

Les enfants qui ne sont pas repris avant 13h30, sont conduits par l'accueillante à l'accueil centralisé ou à une activité prévue dans le cadre de l'accueil centralisé de la ville d'Antoing.

### **Le prix et l'inscription :**

Les documents reprenant le projet et le ROI (règlement d'ordre intérieur) sont remis aux parents dès la rentrée scolaire ainsi que la fiche reprenant les coordonnées de l'enfant et des parents. La participation financière demandée est de 1 euro par semaine et par enfant, quel que soit le nombre de participation à l'accueil du matin, du soir et du mercredi. Le paiement se fait auprès de l'accueillante de votre enfant. Les frais de garde font l'objet d'une attestation annuelle transmise au plus tard au mois de mai de l'année civile suivante permettant de faire l'objet d'une déduction fiscale.

### **La relation enfants/accueillante**

Le matin, les enfants apportent leur déjeuner et sont reçus par l'accueillante qui discutent avec eux. Ils peuvent prendre le temps d'investir les lieux et de se confier si besoin est. L'accueillante est à leur écoute.

- Elle règle les petites querelles par la discussion.
- Elle réconforte les enfants tristes par des câlins et des paroles douces.
- Elle intègre les nouveaux élèves.
- Elle privilégie des moments pour l'échange.
- Elle félicite et encourage les enfants pour leurs activités ou leur attitude à la garderie.
- Elle leur apprend à devenir autonome (habillage, déshabillage...).
- Elle développe l'entraide entre grands et petits ainsi que le respect entre tous les enfants.
- Elle favorise les jeux d'équipe ou les activités de groupe pour permettre aux enfants de développer la collaboration et la solidarité entre eux.

### **La relation parents/accueillante**

L'accueillante est un intermédiaire entre les parents, les enseignants et la direction. Elle est à l'écoute de chacun d'entre eux.

### **Les enfants ayant des difficultés**

L'accueillante ne fait aucune discrimination basée sur le sexe, la race, la religion, l'origine...

Si l'enfant présente un handicap physique important, l'établissement est malheureusement inadapté car de nombreuses marches mènent aux différents locaux.

Par contre si l'enfant présente une légère déficience mentale ou des problèmes de comportement, l'accueillante fera au mieux pour l'encadrer et l'intégrer sans jugement.

### **Locaux**

La garderie se déroule dans le réfectoire des maternelles, l'accueillante dispose également de la cour de récréation ainsi que des toilettes situées au fond de celle-ci.

### **Santé**

L'accueillante est avant tout une conseillère en santé. Elle avise les enfants de l'importance d'un petit déjeuner sain. Elle déconseille les bonbons, chips, boissons gazeuses mais reste tolérante.

Lorsqu'un enfant est malade, l'accueillante a la possibilité d'appeler en priorité les parents. Elle a à sa disposition les fiches médicales de tous les enfants. Elle dispose également d'une pharmacie avec le matériel des premiers soins.

Aucune blessure n'est prise à la légère par l'accueillante, elle reste vigilante.

### **Collaboration avec les autres services**

Pour le moment, l'accueillante ne collabore avec aucun service mais c'est en cours de préparation.

### **Matériel**

L'accueillante dispose d'un matériel divers :

- jeux de société (« Qui est-ce ? », légos, puzzle, jeux de cartes...)
- jeux d'extérieur (ballons, raquettes, quilles...)
- matériel pour le bricolage (papier, ciseaux, crayons, pastels...)

### **La formation de l'accueillante**

Les accueillantes participent régulièrement à des formations en cours d'emploi sur divers thèmes tels que par exemple : « rythme et son », cuisine, peinture... afin de développer et de transmettre des apprentissages dans des domaines multiples.

### **Age des enfants accueillis**

Ils sont âgés de 2,5 à 12 ans. La capacité maximale est de 18 enfants.

### **L'accueil lors des journées pédagogiques :**

Le projet d'accueil est d'assurer aux parents qui travaillent un service d'accueil équivalent aux heures d'accueil durant les périodes scolaires. La journée se partage en différentes périodes :

- plage d'accueil et de jeux libres jusqu'à 9h00,
- activités de 9h00 à 11h45,
- pique-nique et jeux libres ou sieste,
- activités de 13h30 à 16h00,
- plage de jeux libres.

### **Les prix et l'inscription :**

La participation financière s'élève à 3 euros pour la journée. L'inscription est possible jusqu'au mercredi qui précède la journée d'accueil et doit être réalisée auprès de l'accueillante de l'école fréquentée en complétant le talon d'inscription, en fournissant une attestation de votre employeur ainsi qu'en réglant la participation financière pour la journée.

### **L'équipe d'encadrement :**

La responsable de l'accueil centralisé est Laurie Wattiez.

L'équipe d'accueil lors des journées pédagogiques est constituée de deux accueillantes : Marie-Pierre Conratte et Yvonne Masquelier pour la partie activité de journée.

L'accueil avant 9h00 et après 16h00 est assuré soit par les accueillantes des écoles concernées par la journée pédagogique, soit par du personnel ALE.

Les accueillantes participent régulièrement à des formations en cours d'emploi sur divers thèmes tels que par exemple : « rythme et son », cuisine, peinture...afin de développer et transmettre des apprentissages dans des domaines multiples.

### **La capacité d'accueil :**

La capacité d'accueil maximale est de 24 places si la journée pédagogique concerne des enfants de plus de 6 ans et de 16 places si des enfants de moins de 6 ans y participent.